

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative à la modification n°8 du PLU de Vallet

(arrêté ministériel du 24 avril 2012)

ARRETE de la PRESIDENTE n°A202307-24

**Cette enquête publique se déroulera du mardi 19/09/2023 à
9h00 au jeudi 19/10/2023 à 17h00**

Objet de l'enquête : modification du Plan Local d'Urbanisme de Vallet afin de modifier le règlement écrit et graphique ainsi que créer une OAP afin de permettre et d'encadrer qualitativement un projet de renouvellement urbain sur le site Vitiloire - place André Barré- Rue du Chêne verdet ; modifier le règlement graphique afin de permettre le changement de destination de bâtiments et faire évoluer le règlement du PLU à la marge afin de clarifier l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Où consulter le dossier d'enquête publique ?

- A la mairie de Vallet (9 rue François Luneau) aux jours et heures habituels d'ouverture
- Sur le site internet de la Communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL) <https://urbanisme.cc-sevreloire.fr/rubrique/procedures-en-cours/>

Comment donner son avis sur le dossier ?

- En consignant ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Vallet
- En adressant un courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Vallet
- En envoyant un courriel à l'adresse suivante plu@cc-sevreloire.fr (objet : EP VALLET)

Ces observations seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public sur le lieu de l'enquête et sur le site internet de la CCSL.

Quand prendre contact avec le commissaire enquêteur ?

Monsieur Christophe TIGER, directeur d'hôpital en retraite, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Vallet pendant les créneaux des 4 permanences :

- Mardi 19 septembre de 9h00 à 12h30
- Samedi 30 septembre de 9h00 à 11h30
- Mercredi 11 octobre de 14h00 à 17h00
- Jeudi 19 octobre de 14h00 à 17h00

Où se renseigner à l'issue de l'enquête publique ?

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'espace Loire de la CCSL ainsi qu'à la mairie de Vallet, ainsi que sur le site internet de la CCSL pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La Présidente, Christelle BRAUD

Communauté de Communes Sèvre & Loire, Siège intercommunal • Espace Sèvre • 1, place Charles de Gaulle • 44330 Vallet